Aide humanitaire et ECHO. Rapports annuels 2000 et 2001

2001/2155(COS) - 14/01/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 479 voix pour, 4 contre et 10 abstentions le rapport de Mme Marie-Arlette CARLOTTI (PSE, F) sur l'aide humanitaire en 2000, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 3 décembre 2002). La Plénière a toutefois également insisté sur les éléments suivants : - outre le renforcement financier d'ECHO (entre 500 et 550 mios EUR pour le budget d'ECHO dans les années à venir), la Plénière demande le renforcement des ressources humaines en vue de maintenir la qualité de l'aide humanitaire; - il importe de mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces permettant d'assurer la traçabilité de l'aide humanitaire et d'empêcher le détournement de l'aide et sa saisie par des groupes armés; - un audit de fonctionnement de chaque partenaire de l'aide humanitaire devrait être effectué tous les 3 ou 4 ans maximum; - il faut renforcer la visibilité d'ECHO en imposant aux partenaires de systématiser l'affichage de la présence d'ECHO sur le terrain. La Plénière félicite également la Commission pour avoir simplifié les procédures de prise de décision permettant un financement dans un temps record de 72 heures. Elle demande à la Commission de mettre en place dès 2003 un dispositif permettant de préciser les relations entre ECHO et les agences spécialisées des Nations Unies, la Croix-Rouge ou l'Organisation internationale pour les Migrations. Sur le plan de la transparence, la Plénière réclame l'organisation dès 2003 d'un évènement conjoint Parlement européen/ECHO destiné à sensibiliser et à mobiliser la jeunesse européenne à l'action humanitaire de l'Europe. Enfin, la Plénière rappelle que l'aide humanitaire est neutre politiquement et demande en conséquence à tous les gouvernements de permettre en toutes circonstances l'acheminement de l'aide. Elle déplore à cet égard, les diverses formes de blocages rencontrés lors de l'acheminement de cette aide.